

Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité scientifique et technique de la stratégie Écophyto 2030

Synthèse des rapports d'évaluation
Réseau DEPHY Ferme – groupes 30 000
Février 2026

Pour citer ce rapport

Aulagnier A, Bonnevie M, Cassadou S, Chartier N, Destandau A, Gallien M, Garnault M, Giuliano S, Gouy-Boussada V, Labeyrie B, Le Bellec F, Miralles A, Omnès F, Omon B, Richard F-J, Smits N, Subervie J, Walker A-S, Yamada O, Aubertot J-N. 2026. Synthèse des rapports d'évaluation du réseau DEPHY Ferme et des Groupes 30 000 par le Comité scientifique et technique de la stratégie Écophyto 2030.

Positionnement du CST Ecophyto 2030

Le Comité scientifique et technique (CST) de la stratégie Écophyto 2030 est composé d'experts indépendants, qui ont signé une charte de déontologie encadrant leurs travaux et leurs prises de position. Les membres du CST ne sont pas rémunérés pour les missions qui leur sont confiées. Le fonctionnement du CST est toutefois soutenu financièrement dans le cadre de la stratégie Écophyto 2030.

Le CST s'efforce de produire des analyses rigoureuses et étayées, sans pour autant revendiquer une neutralité absolue, dès lors que toute évaluation implique des choix d'analyse et d'interprétation. Les constats, analyses et recommandations présentés dans ce rapport n'engagent que le CST et ne sauraient être assimilés à une position officielle des pouvoirs publics.

A) Éléments de cadrage

Entre avril 2025 et février 2026, le Comité scientifique et technique (CST)¹ a mené un travail d'évaluation de deux des dispositifs centraux de la stratégie Écophyto 2030 : le réseau DEPHY Ferme et les groupes 30 000. Le CST a mené deux séries d'auditions distinctes, en s'appuyant sur un cadre évaluatif générique, qui ont donné lieu à deux rapports différents (Bonnevie et al, 2026 ; Destandau et al, 2026). Le CST a choisi de synthétiser les principaux résultats des évaluations en un document unique. Deux raisons motivent ce choix. Premièrement, un grand nombre de problématiques identifiées sont communes aux deux dispositifs. Deuxièmement, il apparaît prioritaire d'améliorer l'articulation entre le réseau DEPHY Ferme et les groupes 30 000, et de clarifier leurs contributions respectives à la stratégie Écophyto 2030. Les recommandations issues des évaluations conduites par le CST reposent sur le constat que les objectifs portés par les dispositifs DEPHY Ferme et groupes 30 000 constituent des axes structurants de la stratégie Écophyto 2030, tant pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de systèmes de culture moins dépendants de l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP), que pour leur massification. L'enjeu majeur réside désormais dans l'identification et la clarification des conditions nécessaires au renforcement de ces dispositifs et à l'inscription de leur efficacité dans la durée.

B) Conclusions majeures issues de l'analyse des auditions et des documents disponibles

1. Des groupes de pairs mobilisés : un atout indispensable pour la stratégie Écophyto 2030

Les résultats de l'évaluation sont sans équivoque sur l'importance et la qualité du travail mené depuis plus de quinze ans dans le cadre du réseau DEPHY Ferme. Les acteurs sont unanimes sur la richesse des dynamiques collectives initiées dans les groupes d'exploitations. De manière cumulée, le réseau DEPHY Ferme a permis d'engager environ 4000 d'exploitations dans des démarches économes en PPP. Des connaissances scientifiques et des références techniques sont désormais produites de manière régulière grâce aux données récoltées sur tout le territoire français.

Un bilan plus nuancé doit être formulé quant aux groupes 30 000. Le CST a pu estimer que seuls 674 groupes ont été financés entre 2016 et 2024. Plus préoccupant encore, la dynamique s'essouffle, puisque moins d'une trentaine de groupes ont rejoint le dispositif en 2024. On remarque d'importantes disparités régionales : certains territoires ont vu essaimer les groupes, quand d'autres en sont presque dépourvus. Malgré ces faiblesses structurelles, de nombreux acteurs font état de dynamiques collectives vertueuses, appréciées des agriculteurs.

Ces deux dispositifs incarnent, pour de nombreux exploitants, acteurs de terrain et de la recherche, l'ambition de réduction des PPP portée par le plan Écophyto. Les personnes auditionnées voient d'un œil favorable l'existence et le maintien de groupes mobilisés sur des enjeux de protection des plantes.

¹ Dans la suite de cette synthèse, le sigle CST désigne le Comité scientifique et technique de la stratégie Écophyto 2030.

2. Des objectifs insuffisamment définis et priorisés

Les deux dispositifs souffrent d'un défaut commun : ils sont caractérisés par une profonde indétermination en ce qui concerne leurs objectifs prioritaires.

Le réseau DEPHY Ferme a fait l'objet d'importants conflits d'interprétation depuis son lancement. Les fonctions de ce réseau sont potentiellement nombreuses et il a dès son origine été investi de missions diverses : (i) production de connaissances scientifiques et (ii) de références techniques ; (iii) constitution et animation de groupes ; (iv) démonstration et communication auprès d'agriculteurs et/ou (v) de publics divers ; (vi) transfert et massification de pratiques économes en PPP. À première vue, ces différents objectifs ne sont pas incohérents et pourraient théoriquement être poursuivis à l'aide d'un même dispositif. Dans la pratique, il apparaît qu'ils entrent en concurrence : la poursuite conjointe de ces missions met en difficulté les agents dans leur pratique quotidienne et crée des tensions entre acteurs. La place accordée au recueil de données et au système d'information Agrosyst dans l'activité des ingénieurs réseau est un exemple de cette indétermination : si elle a tout son sens dans une conception du dispositif qui mettrait l'accent sur son intérêt scientifique, elle représente une charge excessive pour des agents qui perçoivent leur activité avant tout comme une mission d'animation. De la même manière, l'injonction à des tâches dites « de massification », légitime dans une conception du réseau comme dispositif de démonstration, embarrasse des agents à l'aise dans le travail d'accompagnement des groupes, mais plus démunis pour s'adresser plus largement aux agriculteurs en dehors du réseau et aux autres acteurs du monde agricole. L'existence simultanée de plusieurs objectifs concurrents pour le réseau DEPHY Ferme n'est pas qu'une problématique d'ordre théorique. L'évaluation conduite par le CST a permis de constater que cette indécision se répercute à plusieurs niveaux : elle suscite des incompréhensions dans la gouvernance – en particulier dans les relations entre la Cellule d'animation nationale (CAN) et le ministère de l'Agriculture – et complexifie le travail quotidien des acteurs impliqués – notamment en ce qui concerne la priorisation de leurs différentes missions.

Pour ce qui concerne les groupes 30 000, la problématique relève plutôt d'une imprécision quant à l'objectif du dispositif. Les groupes 30 000, dès leur conception, ont eu pour ambition de fonctionner comme une « courroie de transmission » depuis le réseau DEPHY Ferme vers le reste du monde agricole. Mais les modalités précises selon lesquelles cette « courroie » devait fonctionner n'ont pas été précisées avec une clarté suffisante. Qu'il s'agisse des liens entre les groupes DEPHY Ferme et les groupes 30 000, des objectifs de réduction associés (ou non) aux groupes, des relations entre les groupes et le reste du monde agricole ou de leurs modalités de suivi, de nombreuses dimensions du dispositif n'ont pas été nettement définies à l'échelle nationale. Cette imprécision produit *de facto* d'importantes disparités régionales et suscite un sentiment de désorientation pour certains agents engagés dans les groupes 30 000. Elle rend également le dispositif moins lisible, donc moins attractif, dans un contexte où d'autres instruments reposant eux aussi sur une logique de travail en groupe, mais sans objectif explicite ou unique de réduction des PPP, se développent, à l'image des Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

La conclusion principale de l'évaluation menée par le CST est donc un important besoin de priorisation des objectifs pour ce qui concerne le réseau DEPHY Ferme, et de leur clarification pour ce qui concerne les groupes 30 000.

3. Des instruments reposant sur des hypothèses imprécises

Afin d'effectuer collectivement ce travail de priorisation et de clarification des objectifs, il convient de préciser les mécanismes de mise en œuvre sur lesquels repose *de facto* le fonctionnement des deux dispositifs. Pris ensemble, DEPHY Ferme et les groupes 30 000 s'appuient sur trois hypothèses principales. La première est le caractère vertueux du travail en groupe, qui peut aider les agriculteurs dans le processus de transition vers des systèmes économes en PPP. Le deuxième est l'importance du conseil et de l'accompagnement, qui permet de lever des obstacles à cette trajectoire qui peut être complexe. Le troisième est l'effet levier du transfert de références venant équiper les agriculteurs dans le défi technique que représente la réduction des PPP. Ces trois hypothèses sont valides sous certaines conditions. Elles sont dans l'ensemble confirmées par la littérature en agronomie et en sciences humaines et sociales sur les changements de pratiques agricoles, qui insiste en même temps sur la complexité de ces mécanismes et sur la diversité des dimensions qu'ils recouvrent. La mise en groupe d'agriculteurs peut aboutir à une évolution des pratiques, mais elle dépend aussi de facteurs socio-économiques et structurels. L'accompagnement par un conseiller peut amener les agriculteurs vers des transformations de leurs systèmes de culture, voire de leurs systèmes de production, mais l'efficacité de son engagement dépend aussi de facteurs socio-économiques et politiques. Enfin, il ne suffit pas que des références de qualité soient disponibles sur une problématique technique pour qu'elles fassent l'objet d'une appropriation par les agriculteurs ou ceux qui accompagnent leurs pratiques. Même si la mise en groupe, l'accompagnement et la diffusion de références techniques sont des dynamiques potentiellement transformatrices, il ressort de l'évaluation que les deux dispositifs reposent sur une vision imprécise – voire incantatoire – de ces mécanismes de mise en œuvre. À ce titre, le flou quant au rôle des ingénieurs réseaux et territoriaux de DEPHY Ferme, entre animation, saisie, voire analyse des données et accompagnement technique est une illustration parlante. De la même manière, les groupes 30 000 reposent sur une « logique de la tache d'huile » ou du « regard par-dessus la haie » dans l'espoir d'une massification des pratiques économes en PPP, sans que le fonctionnement précis de ces mécanismes soit attesté et spécifié. En complément de la clarification des objectifs des dispositifs, il est donc indispensable d'en préciser le fonctionnement attendu. Il faut notamment spécifier les changements de pratiques visés et les trajectoires de transition sur lesquels les pouvoirs publics entendent s'appuyer *via* la constitution et le financement de ces groupes.

4. Une contribution des deux dispositifs à la stratégie Écophyto 2030 mal délimitée

Le flou quant aux objectifs prioritaires des deux dispositifs est d'autant plus problématique qu'ils sont régulièrement amalgamés avec la stratégie Écophyto 2030 dans sa globalité. L'évaluation a permis d'identifier que, dans la pratique, les attentes formulées à l'égard du réseau DEPHY Ferme en particulier, se confondent avec ce qui est attendu de la stratégie Écophyto 2030. En particulier, les agents engagés sur le terrain ou dans la gouvernance de DEPHY Ferme regrettent que l'efficacité du dispositif auquel ils participent soit jugée à la seule aune d'un objectif de réduction de 50 % de l'utilisation des PPP – l'ambition historique du plan. Ils considèrent que les attentes à l'égard du réseau sont excessives, ce qui crée d'importantes frustrations. Dans le même temps, ils ont le sentiment qu'on impute au réseau DEPHY Ferme un désintéret général du monde agricole pour la réduction des PPP. C'est notamment pour ces raisons qu'ils supportent mal les injonctions à s'engager dans des activités de « transfert » ou de « massification ».

Il est clair que le réseau DEPHY Ferme, comme les groupes 30 000, doivent contribuer à une dynamique de réduction de l'utilisation des PPP, idéalement de plus de 50 %. Pour autant, ces deux dispositifs ne peuvent à eux seuls être rendus responsables des incohérences structurelles et difficultés opérationnelles des plans, puis de la stratégie Écophyto 2030. Le travail de priorisation des objectifs des dispositifs devra également passer par une explicitation plus précise de leur contribution attendue à la stratégie Écophyto 2030. Ceci est essentiel afin de remédier au sentiment, dont font part beaucoup d'agents, d'absence d'un cap clair pour les dispositifs auxquels ils prennent part.

C) Recommandations

Un besoin de clarification, une nécessité de pilotage opérationnel

Les deux évaluations concluent à la nécessité d'une réflexion commune et informée réunissant l'ensemble des parties prenantes, afin de clarifier les objectifs prioritaires du réseau DEPHY Ferme, la fonction spécifique des groupes 30 000, et les modalités d'articulation entre ces deux dispositifs. Alors qu'une nouvelle vague de conventionnements DEPHY Ferme est en préparation et que la dynamique des groupes 30 000 s'essouffle, un travail de mise à plat des différentes conceptions des dispositifs s'impose. Il doit s'accompagner d'une reprise en main du pilotage par les ministères chargés de l'Agriculture et de l'Environnement. Un portage politique clair et cohérent est indispensable dans un contexte où les reculs sur les politiques de réduction des PPP font craindre pour la pérennité des deux dispositifs. Le réseau DEPHY Ferme et les groupes 30 000 doivent être maintenus avec une clarification des conditions nécessaires à leur renforcement et à leur efficacité dans la durée. Notamment, les ressources qui y sont allouées doivent être sécurisées, voire renforcées. En outre, les ministères pilotes de la stratégie Ecophyto 2030 devront établir une cartographie stratégique des instruments de politique publique mobilisables aux échelles nationale et européenne, afin d'assurer leur cohérence d'ensemble, d'optimiser les complémentarités et d'identifier les simplifications susceptibles de renforcer l'efficacité du pilotage. Le CST identifie comme prioritaires les points suivants pour donner un nouveau souffle aux deux dispositifs.

Recommandations communes

1. **Formaliser les liens entre le réseau DEPHY Ferme et les groupes 30 000** – Conçus comme complémentaires, les deux dispositifs restent insuffisamment connectés dans les faits. Il est indispensable de formaliser précisément leurs liens, à l'échelle nationale comme locale. Cette réflexion doit concerner les relations concrètes entre groupes DEPHY Ferme et groupes 30 000, mais aussi la nature des références produites et les formes d'appropriation qui en sont attendues. Des ressources spécifiques devront être allouées au renforcement de ce lien, à la fois humaines et financières. Le CST recommande la création de postes dédiés.
2. **Préciser les indicateurs** – Les deux dispositifs doivent impérativement être dotés d'une panoplie d'indicateurs de suivi et d'évaluation pertinents et complémentaires. Il est en particulier nécessaire de distinguer les indicateurs de performance des exploitations et des groupes, et les indicateurs de suivi des dispositifs. Ces indicateurs devront être partagés et compréhensibles par tous. Il faut notamment clarifier la place accordée à l'objectif de réduction de 50 %. S'il reste l'objectif de la stratégie Écophyto 2030, il ne doit pas obligatoirement servir de référence dans le suivi de l'évaluation de l'efficacité des dispositifs, ni constituer le seul indicateur dans l'appréciation des performances des exploitations.
3. **Mieux penser l'inscription des dispositifs dans les territoires** – Alors que la territorialisation de la stratégie Écophyto 2030 est portée à l'échelle ministérielle, la contribution des deux dispositifs à cette dynamique doit être renforcée. Il s'agit de dégager du temps chez des agents impliqués dans les réseaux afin de nourrir les échanges avec des partenaires locaux précisément identifiés : collectivités territoriales (porteurs de projets alimentaires territoriaux), acteurs de l'eau (animateurs de captage ou de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux). Une attention particulière aux territoires ultra-marins devra être portée. Il faut absolument éviter un rapport incantatoire à la logique territoriale. Celle-ci peut être vertueuse, mais la manière dont les dispositifs contribuent à des dynamiques locales doit être spécifiée, voire co-construite, et des ressources spécifiques doivent y être allouées.
4. **Encourager et encadrer l'implication des opérateurs des filières économiques** – Une incertitude subsiste quant aux modalités d'implication d'opérateurs économiques et d'autres acteurs des territoires dans les dispositifs. La fin récente de la séparation des activités de vente et de conseil pour les coopératives et les négoce doit être l'occasion de mener une réflexion sur la participation des agents de ces entreprises dans les dispositifs. Ces structures disposent d'une légitimité auprès des professionnels qui pourrait potentiellement être mise au service des réseaux. De même, des échanges plus nourris avec les organismes qui assurent des opérations de collecte et de commercialisation permettraient de lever des freins désormais bien identifiés aux changements de pratiques telle que les normes commerciales et les cahiers des charges. Si les modalités d'implication de ces structures doivent être précisés, elles laissent imaginer une prise en charge de questions relatives aux freins à la transition.

DEPHY Ferme

5. ***Identifier stratégiquement les fermes à faire entrer en priorité dans le réseau*** – Le profil des exploitations à enrôler dans le réseau pour cette nouvelle vague de conventions doit être déterminé en conséquence des réflexions quant aux objectifs prioritaires du dispositif. Il s’agit d’une décision cruciale, qui dépendra largement de l’issue des réflexions collectives recommandées. L’accent devra par exemple être mis sur la diversité des exploitations – dans une logique de production de connaissances – ou sur leur ancrage local – dans une logique de démonstration.
6. ***Ouvrir la réflexion sur les activités des ingénieurs réseaux et territoriaux*** – Les agents engagés dans le réseau DEPHY Ferme souffrent de l’accumulation de missions difficiles à concilier, comme de conditions de travail difficiles. Le CST préconise l’ouverture d’une réflexion la plus large possible sur les manières de mieux associer ces missions dans la pratique quotidienne : clarification de la division du travail, allègement des fiches de poste, création de postes dédiés sur des fonctions précises (alimentation d’Agrosyst, massification, communication). Cette réflexion sera nécessairement menée en lien avec le travail de priorisation des objectifs du dispositif.
7. ***Intensifier et formaliser les liens entre le réseau DEPHY Ferme et les institutions du développement et de la formation agricoles*** – L’articulation entre le réseau et le monde agricole est la principale faiblesse du dispositif : c’est ce qui rend ses missions de « massification » et de « transfert » insatisfaisantes à ce stade. Le CST recommande un travail d’identification systématique des publics du réseau DEPHY Ferme : enseignement agricole ; agriculteurs ; techniciens ; groupes 30 000 et collectifs agroécologiques, notamment. Ce travail est indispensable pour formaliser les liens entre le réseau et ces publics – dans toute leur diversité. Ceci doit être fait pour ajuster la nature des références, supports et publications produites. Cette dynamique devra aussi passer par un engagement plus marqué des structures qui accueillent les agents, en particulier les chambres d’agriculture.

Groupes 30 000

8. ***Installer une gouvernance nationale et élaborer une stratégie cohérente*** – L’évaluation montre que l’absence de *leadership* explicite fragilise la coordination et favorise des interprétations divergentes des objectifs, notamment entre les niveaux national et régional. Un pilotage clair est nécessaire pour améliorer la cohérence interne, la communication et la coordination entre acteurs. Cette gouvernance doit s’appuyer sur une feuille de route précise, déclinée par territoire et par filière, précisant les changements de pratiques visés.
9. ***Mettre en avant la plus-value par rapport à d’autres collectifs agroécologiques*** – Le déficit d’attractivité des groupes 30 000 s’explique en partie par l’existence d’autres dispositifs reposant sur une logique de mise en groupe, à l’image des GIEE. Il est nécessaire de mener une réflexion de fond sur les formes d’accompagnement – humain, technique, économique – à même de convaincre les agriculteurs de s’engager dans des démarches axées uniquement sur les enjeux de protection des plantes.

Références bibliographiques

Bonnevie M., Subervie J., Aulagnier A., Cassadou S., Chartier N., Destandau A., Gallien M., Garnault M., Giuliano S., Gouy-Boussada V., Labeyrie B., Le Bellec F., Miralles A., Omnès F., Omon B., Richard F-J., Smits N., Walker A-S., Yamada O., Aubertot J-N. 2026, Rapport d'évaluation du dispositif des « groupes 30 000 » par le Comité scientifique et technique de la stratégie Écophyto 2030.

Destandau A., Giuliano S., Aulagnier A., Bonnevie M., Cassadou S., Chartier N., Gallien M., Garnault M., Gouy-Boussada V., Labeyrie B., Le Bellec F., Miralles A., Omnès F., Omon B., Richard F-J., Smits N., Subervie J., Walker A-S., Yamada O., Aubertot J-N. 2026. DEPHY Ferme : consolider un dispositif éprouvé et renforcer son ancrage territorial pour maximiser son impact. Rapport d'évaluation du dispositif DEPHY Ferme par le Comité scientifique et technique de la stratégie Écophyto 2030.